



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1236

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Vénissieux - Marcy l'Etoile**

objet : **Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneyre**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : **lundi 9 mai 2016**

Secrétaire élu : **Madame Elsa Michonneau**

Affiché le : **mercredi 1er juin 2016**

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

*Absents excusés* : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

*Absents non excusés* : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1236**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Vénissieux - Marcy l'Etoile

objet : **Travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Lacroix-Laval et Parilly - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval ont été transférés au 1er janvier 2015 du Département du Rhône à la Métropole de Lyon. Ils sont gérés par le service des parcs et jardins, rattachés à la direction de la propreté.

Le parc de Parilly, d'une superficie de 178 hectares, s'étend sur les Communes de Bron et Vénissieux. C'est un parc périurbain à vocation de loisir. Le stade du Rhône et la plaine des sports en font un lieu privilégié des évènements sportif de la région lyonnaise.

Le domaine de Lacroix-Laval, qui s'étend sur 118 hectares, est situé dans sa majeure partie sur la Commune de Marcy l'Etoile. Il comprend un château dont les fondations datent du XIIe siècle. Le potager et la roseraie historiques sont des conservatoires de fruits, de légumes et de fleurs d'origines lyonnaises anciennes et remarquables.

La fréquentation de ces parcs représente environ 2,3 millions de visiteurs répartis en 1,5 million à Parilly et 0,8 million à Lacroix-Laval. Pour assurer de bonnes conditions d'accueil de ce public nombreux, les parcs métropolitains disposent de 12 blocs sanitaires, à savoir :

- le parc de Parilly comporte 8 blocs sanitaires publics dont 4 dans un état vétuste,
- le domaine de Lacroix-Laval comporte 6 blocs sanitaires publics dont 3 très vétustes.

La fréquentation importante de ces équipements nécessite un renouvellement tous les 10 ans environ.

Aussi, il est proposé de réaliser des travaux de remise à niveau qui consistent à mettre en place des modules accessibles aux personnes à mobilité réduite avec déclenchement automatique. Il est à noter qu'un ouvrage du type tout automatique a été mis en place à l'entrée Belle-Étoile du parc de Lacroix-Laval fin 2014, à l'entière satisfaction des usagers.

Le programme prévisionnel 2016-2020 du renouvellement de ces équipements est de 2 blocs sanitaires par an pour un coût annuel de 220 000 € TTC. La programmation est la suivante :

2016 :

- bloc sanitaire Entrée historique - Lacroix-Laval,
- bloc sanitaire des Turfistes - Parilly,
- toiture du bloc sanitaire Belle-Etoile - Lacroix-Laval,
- étude technique pour l'utilisation de l'eau d'un puits pour chasses d'eau ;

2017 :

- bloc sanitaire Varennes - Lacroix-Laval,
- bloc sanitaire des Boulistes - Parilly,
- toiture bloc sanitaire entrée historique - Lacroix-Laval ;

2018 :

- bloc sanitaire de la pataugeoire - Lacroix-Laval,
- bloc sanitaire des Charmilles - Parilly,
- toiture annexe bloc sanitaire Varennes - Lacroix-Laval ;

2019 :

- bloc sanitaire des Essarts - Parilly,
- bloc sanitaire non encore désigné (en fonction de l'usure) ;

2020 :

- bloc sanitaire non encore désigné (en fonction de l'usure),
- bloc sanitaire non encore désigné (en fonction de l'usure).

Le montant de l'individualisation d'autorisation de programme nécessaire est donc de 1 100 000 € TTC à individualiser sur le budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux de mise en conformité des blocs sanitaires des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval pour un montant de 1 100 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation totale d'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, pour un montant de 1 100 000 TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 220 000 € TTC en 2016,
- . 220 000 € TTC en 2017,
- . 220 000 € TTC en 2018,
- . 220 000 € TTC en 2019,
- . 220 000 € TTC en 2020,

sur l'opération n° 0P27O5088A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**